

**2<sup>ème</sup> édition du Salon Sécurité Informatique en Auvergne (2SIA) :  
Garantir l'efficacité des moyens pour préserver la confiance**

*Des experts dédiés, des outils performants, des solutions adaptées*

Le 4 octobre prochain, les acteurs majeurs de l'informatique en Auvergne seront réunis au stade Marcel Michelin. Ce salon professionnel concerne aussi bien les dirigeants d'entreprises que les responsables de systèmes d'information des secteurs publics et privés.



**Collectivités territoriales, associations, groupes industriels, PME ou TPE de tous secteurs d'activité, nul n'est plus aujourd'hui à l'abri de la cybercriminalité.**

**Les raisons d'être et de revenir du 2SIA**

Le cloud, la mobilité et l'Internet des objets (IOT) ont un impact grandissant sur la performance des entreprises ; il leur faut dorénavant faire preuve d'une vigilance de toutes les connexions... Avec comme impératifs catégoriques de répondre aux **trois critères de sécurité indispensables** à la satisfaction de leurs clients que sont **la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données**.

*« La sécurité se trouve aujourd'hui au cœur de la data. Cet enjeu est devenu vital pour les entreprises, et plus particulièrement les PME, dont les responsables ont plus que jamais besoin d'éclairages ciblés et actualisés. »* Désireux d'instaurer une manifestation d'envergure dédiée en Auvergne, Julien Neyrial lançait le premier 2SIA en octobre 2017. Fort de son succès, le 2SIA reviendra au stade Marcel Michelin le 4 octobre prochain pour sa 2<sup>ème</sup> édition.

« *L'accent sera mis sur les conférences thématiques et les conseils personnalisés, afin de permettre aux participants d'appréhender ce sujet complexe au travers d'un parcours sur mesure.* »



### **Veiller de très près à sa sécurité informatique...**

Systemes d'informations (SI) insuffisamment protégés, voire non (ou mal) mis à jour, mots de passe vulnérables, failles logicielles : comptes bancaires et fichiers clients peuvent être piratés sans difficulté, pour peu que les imprudences humaines ne leur facilitent la tâche...

Le procédé le plus connu est le faux ordre de virement international (FOVI). En Auvergne, le préjudice causé aux personnes morales par les FOVI s'élevait début septembre 2018, à plus de 18,5 millions d'euros (dont 12,5M€ virés définitivement en Chine par un groupe étranger implanté à Clermont-Ferrand, 5M€ ayant pu être « bloqués » de justesse).

#### **Derniers exemples de FOVI enregistrés en Auvergne**

Figurant parmi les cas les plus récents, celui d'un constructeur de maisons individuelles qui avait viré 542 000€ sur le compte d'escrocs, en Hongrie. Le SRPJ ayant été avisé dans les 48 heures, les fonds ont pu être gelés dans ce pays, puis rapatriés intégralement en France, cinq mois plus tard.

De la même manière, une société locale spécialisée dans les équipements pour moto qui avait transféré 113.000 € vers la Bulgarie a pu récupérer la majeure partie de cette somme grâce à la réactivité du dirigeant, de son banquier et de la Police Judiciaire. Son préjudice effectif sera de 5.000 €, qui, immédiatement virés vers Chypre, n'ont pu être bloqués.

« Des fonds virés à la demande d'escrocs sont de plus en plus souvent récupérés *in extremis*. **La réactivité est essentielle** », ainsi que le souligne le **Commandant Divisionnaire Fonctionnel Pascal Duthilleul** qui dirige la Division économique et financière du SRPJ de Clermont-Ferrand.

Selon ce spécialiste en matière de cybercriminalité, « outre les FOVI et les cryptolockers (ou rançongiciels), dont le tout dernier « GANDCRAB V4 », la nouvelle tendance concerne aujourd'hui les faux placements sur les crypto-monnaies. Près de 400 faux sites ont déjà été répertoriés à ce jour (Cf. Sites d'arnaque tels que « BK-Coin » ou « La Bourse de l'Ether ».). »



« Si notre région s'en sort mieux que d'autres territoires, c'est en partie grâce aux **efforts conjoints de prévention** déployés depuis 2014 par les services de l'État, la Compagnie des Commissaires aux comptes, l'Ordre des experts-comptables et certaines banques.

Des protocoles d'accord ont par ailleurs été signés entre la Direction Centrale de la Police Judiciaire, le MEDEF et le Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises (CDSE), afin de mieux lutter contre les escroqueries majeures visant les entreprises. »

Figurant parmi les intervenants du 2SIA, le Commandant Divisionnaire Duthilleul (SRPJ de Clermont-Ferrand) analysera en début d'après-midi les différentes méthodes utilisées par les cybercriminels.

Son thème : **Les nouvelles tendances en matière de cyber-arnaques.**

### Des règles qui s'imposent à l'échelle européenne

Le droit de l'Union européenne constitue un socle les incitant à **tirer parti des opportunités qu'offre le numérique**, pour simplifier et améliorer la performance de l'achat, tout en renforçant l'efficacité et la transparence des marchés publics et des contrats de concession.

✓ **À partir du 1er octobre**, tous les marchés publics supérieurs à 25.000 euros hors taxes devront être passés sous forme numérique, les offres « papier » ne pourront plus être acceptées. Adopté en décembre 2017, le plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP) prévoit **sur cinq ans (2017-2022)** la **dématérialisation complète de la commande publique**. Suivant l'exemple déjà avancé de la facturation électronique, ce plan s'inscrit dans le cadre de la numérisation des services publics et dans la perspective de la République numérique.

NB : l'article 22 de la directive 2014/24/UE « marchés publics » du 26 février 2014 impose à compter du 18 octobre 2018 la dématérialisation des procédures de passation des marchés dont le montant est supérieur aux seuils communautaires.



**La transformation de la commande publique requiert une appropriation de la part, tant des acheteurs et des pouvoirs publics, que des entreprises et de leurs organisations professionnelles, sans oublier les éditeurs de logiciels.**

✓ L'entrée en vigueur le 25 mai dernier du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** vient harmoniser la gouvernance des informations personnelles au sein des pays membres de l'Union Européenne. Alors même que les cyberattaques en tous genres se multiplient, la régulation mise en place au travers du RGPD présente des avantages à ne pas négliger.

La protection des données personnelles permet de **renforcer la confiance des utilisateurs quels qu'ils soient, celle des entreprises comme celle de leurs clients**. Tout en les rassurant, cette protection contribue à améliorer leur propre sécurité. Un tel règlement n'a pas pour objectif d'interdire de collecter des données ; il vise simplement à garantir le respect des principes de transparence et de loyauté, à la base des relations durables entre les acteurs économiques et les citoyens.

### Des solutions à développer



© zvoon.net

*Devenue incontournable, la transformation numérique ne pourra se faire qu'en envisageant la notion de cybersécurité de manière globale, d'amont en aval de la chaîne de création de valeurs des entreprises, des TPE/PME locales aux grands groupes internationaux.*

Risques avérés, mesures de précautions accentuées, réglementations et obligations à respecter : les entreprises pourront bénéficier lors du salon, des conseils de spécialistes de la sécurité informatique.

**Les dernières innovations développées** y seront présentées par **de grands fabricants** (HP Enterprise, Dell, HPI, Eaton, etc.), tandis que **des éditeurs réputés de logiciels et d'applications** (Aruba, Sophos, Kaspersky, F-Secure, Neyrial Service Provider, Hermitage, Solarwinds, etc.) expliqueront les avantages de leurs produits, capables de protéger efficacement et durablement les **Systèmes d'Informations (SI)** et leurs différents réseaux.

Des experts répondront aux questions des visiteurs sur des sujets tels que le Règlement RGPD (Hermitage Solutions), la mise en place des normes ISO 27000 (FIDENS), le recours judiciaires (SRPJ), l'Assurance Cyber (Cabinet BARBIN et AIG), la formation et l'éducation à la cybersécurité (CCI Formation, e-campus Hatack).

À l'initiative de la création du 2SIA, Julien Neyrial dirige une société régionale spécialisée dans les services d'hébergement web, la sécurité et l'infogérance informatique. L'entreprise qui existe depuis 1980 compte aujourd'hui plus de 1000 clients actifs, parmi lesquels des PME / PMI, des grandes entreprises et des collectivités.

### **SALON 2SIA – 2<sup>ème</sup> ÉDITION 4 octobre 2018 - 08:30 à 17:30**

Entrée gratuite sur inscription (places limitées)

Stade Marcel Michelin - Espace First Avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand

**Contact presse** : Véronique Durupt

Portable : 06 71 58 29 71 - Email : [veronique.durupt01@orange.fr](mailto:veronique.durupt01@orange.fr)

Pour **en savoir +** sur le programme du Salon et sur ses partenaires : [www.salon-2sia.fr](http://www.salon-2sia.fr)

Organisation Agence Antoine Événements

